

Table des matières

1	Fête de l'alternance.....	1
2	Les secteurs qui recrutent... En avant l'apprentissage en Île-de-France !.....	2
3	Comment Paris prépare ses entreprises d'insertion aux JO 2024	4
4	La région Ile-de-France signe une charte « d'achats responsables »	6
5	Naissance de l'Office du Bâtiment Grand Paris	7
6	Création d'entreprise : ce que la loi Pacte va simplifier.....	9
7	PME : le seuil d'obligation de certification des comptes sera bien relevé.....	10
8	Le gouvernement envisage d'économiser 5 milliards d'euros sur les aides aux entreprises	11
9	Patrick Jeantet (SNCF Réseau) : « La grève laissera des séquelles, il va falloir reconstruire un collectif »	12
10	« Il fallait cesser cette guerre des prix destructrice de valeur dans l'alimentation »	14
11	Paris va accueillir le forum mondial sur la gouvernance d'Internet.....	17
12	Sébastien Soriano : « Sur la consolidation dans les télécoms, la porte de l'Arcep s'entrouvre »	18
13	La mobilisation des fonctionnaires s'affaiblit.....	20
14	Quartiers: l'appel de Macron aux entreprises	21
15	Commerce : l'Union européenne s'ouvre au Pacifique	23

::: ILE-DE-FRANCE

AFFICHES PARISIENNES – 22/05/2018 – en p-jointe

1 Fête de l'alternance



Le Medef Ile-de-France, la préfecture de la Région Ile-de-France et la CCI Paris Ile-de-France ont organisé récemment la 8e édition de la Fête de l'alternance, en partenariat avec Pôle emploi, au Parc floral de Paris.

En mobilisant quelque 40 entreprises et 80 organismes de formation proposant plus de 15 000 offres de contrats de professionnalisation et d'apprentissage, le Medef Ile-de-France faisait la promotion de la

formation en alternance, qu'il considère comme une voie d'excellence et un formidable levier vers l'emploi des jeunes.

La ministre du Travail, Muriel Pénicaud, était présente à l'inauguration, aux côtés de Franck Morel, conseiller Relations sociales, Travail, Emploi, Formation professionnelle au Cabinet du Premier ministre, et de Stéphane Richard, PDG d'Orange. La ministre a ainsi pu aller à la rencontre de directeurs de centre de formation d'apprentis (CFA).

Le Medef estime qu'il convient de renforcer l'alternance, et de la rendre plus attractive pour les entreprises, les jeunes et leurs familles. Pour l'organisation patronal, les réformes en cours sont des signaux positifs. Elle appelle ainsi les élus à voter sans faiblir la réforme de l'apprentissage proposée par le Gouvernement.

FRANCE 3 – 23/05/2018

2 Les secteurs qui recrutent... En avant l'apprentissage en Île-de-France !



L'alternance ? Une formule qui offre de nombreux avantages. Une alternative qui a le vent en poupe. Top 5 des grands secteurs d'activité qui recrutent en Île-de-France.

Le web, la métallurgie, le bâtiment, le transport-logistique et la restauration-hôtellerie sont les cinq grands secteurs d'activité qui recrutent en Île-de-France.

Le web en Île-de-France : un secteur en hausse

La région francilienne concentre de nombreux centres de décision, pôles de compétitivité, universités et centres de recherche, incubateurs et pépinières d'entreprises qui dynamisent l'emploi des professionnels du net

Le web en Île-de-France : un secteur en hausse Depuis 2010, 10 écoles spécialisées dans les métiers de l'Internet et du e-commerce y ont vu le jour. Ces écoles privées payantes, dont certaines organisent des cursus en apprentissage, complètent l'offre des IUT, écoles de commerce et universités qui proposent de plus en plus de modules ou de spécialisations dans le web ou le commerce en ligne.

Pour se lancer sous le statut d'indépendant ou de créateur d'entreprise en Île-de-France, il est possible de faire acte de candidature auprès de Paris Incubateurs, qui met en place une offre globale d'accompagnement lors du lancement d'un projet innovant (technologies numériques, nouveaux médias, etc.).

Dans cette région, les salaires sont supérieurs de 20 à 25 % à ceux du reste de la France. À Paris, un développeur PHP débutant peut négocier son salaire à partir de 30.000 euros par an, un développeur mobile à partir de 35.000 euros, un graphiste 24.000 euros et un référenceur 30.000 euros.

La métallurgie : la moitié des emplois industriels franciliens

Malgré le contexte global peu favorable, les entreprises franciliennes du secteur de la métallurgie continuent à recruter de façon conséquente, notamment pour compenser les départs en retraite (environ 30.000 départs par an entre 2012 et 2020). Ce secteur intégrera de plus en plus de candidats qualifiés et la part d'ingénieurs et de cadre techniques progressera.

La métallurgie : la moitié des emplois industriels franciliens Dans le même temps, certaines entreprises prévoient de prendre leurs distances par rapport à la production, au profit du conseil et de la formation. En 2011, le département des Yvelines est celui qui réunit la plus forte proportion d'emplois métallurgiques en Île-de-France avec 29 % de l'emploi de la branche au niveau de la région. Il est suivi par les Hauts-de-Seine avec 19 %... et Paris est bon dernier avec 5 % des postes.

La métallurgie compte 24 % de femmes dans ses effectifs en Île-de-France. La filière fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques est sur-représentée dans la région avec 12 % des activités métallurgiques qui sont dédiées à cette branche contre seulement 6 % au niveau national. Côté salariés, 21 % des effectifs totaux sont dans cette filière en Île-de-France, contre 10 % pour la France entière.

Quand le BTP va... ou pas !

Si le BTP au niveau national subit de plein fouet la crise, en Île-de-France, le Grand Paris pourrait lui donner un souffle salvateur ! Près d'un salarié du BTP sur cinq est francilien.

La filière BTP En 2013, le secteur francilien du bâtiment comptait 88.700 établissements, essentiellement des entreprises artisanales avec quelque 48.000 artisans. Une entreprise sur quatre est basée à Paris. Les femmes représentent 13 % des effectifs.

En Île-de-France, les besoins sont couverts dans les métiers plutôt jeunes et qualifiés (plombier, chauffagiste, menuisier). À l'inverse, on constate toujours un déficit de main-d'œuvre pour les métiers de maçon, peintre, constructeur de routes, etc. Selon la **FFB Grand Paris**, "*l'appareil de formation, qui reste globalement bien dimensionné, doit être optimisé pour satisfaire le besoin annuel d'environ 7.000 jeunes*".

Les métiers du transport et la logistique : une filière qui va recruter

Toutes les entreprises, commerciales ou industrielles, font appel aux professionnels du transport et de la logistique pour acheminer leurs matières premières, expédier leurs produits finis ou gérer leurs stocks. Le transport fluvial représente un peu plus de 10 % du transport des marchandises en Île-de-France, une région qui compte près de 500 km de voies navigables. Avec la saturation des axes routiers, le transport par bateaux devrait augmenter dans les années à venir.

Les métiers du transport et la logistique : une filière qui va recruter Après avoir progressé en 2010 et 2011, les flux de transport routier de marchandises reculent de 5,6 % en 2012. Ceci est la conséquence directe du recul d'activité des branches utilisatrices de transport de fret, à commencer par l'industrie. Toutes les catégories de transports sont concernées : national, longue et courte distance et international.

En Île-de-France, selon une enquête de l'OPTL, les employeurs prévoient d'augmenter leur masse salariale et recruteront en premier lieu des conducteurs. Le plus de cette filière : près de 80 % des embauches sont effectuées en CDI. Enfin, de nombreux départs à la retraite seront à remplacer dans les années à venir : pour les métiers du transport routier de voyageur, on estime que 41 % des effectifs vont arriver en fin de carrière dans les 10 prochaines années. Pour le transport de marchandises, cela concerne 26 % du personnel actuel.

Les métiers de la restauration et de l'hôtellerie : un bémol pour la restauration

Si l'hôtellerie arrive à maintenir son niveau d'emploi en Île-de-France, la situation est plus problématique dans la restauration, notamment pour les établissements de petite taille qui représente un tiers des emplois de ce secteur. La région a reçu plus de 32 millions de touristes en 2013. Près de la moitié de ces visiteurs sont venus de l'étranger, soit une hausse de 8,2 % par rapport à 2012 (selon les chiffres du Comité régional du tourisme).

Les métiers de la restauration et de l'hôtellerie Si les Anglais, les Américains et les Allemands restent les trois premières clientèles accueillies en Île-de-France, 2013 est marquée par une hausse spectaculaire de la clientèle chinoise : +52,6 %. L'Île-de-France se distingue également par une présence très marquée de la clientèle d'affaires, qui représente, en moyenne, 41 % du total des nuitées enregistrées dans l'hôtellerie francilienne en 2013.

Paris et la petite couronne sont en effet les principales destinations du tourisme d'affaires en France. Ces voyages pour motifs professionnels représentent 23 % du nombre total des voyages dans la région (contre 9 % au niveau national). Actuellement, ce sont les entreprises de petite taille – restaurants tenus par un couple en tête – qui subissent le plus la crise, ayant du mal à faire face aux charges et à l'augmentation du coût des matières premières. La filière de la restauration semble se structurer progressivement autour de chaînes sur le modèle de l'hôtellerie.

Les opportunités actuelles et à venir

Les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration auront de nombreux défis à relever dans les années à venir. Côté hébergement, ils devront s'adapter aux demandes d'une clientèle exigeante et prompte à comparer les offres sur internet. Être présent sur le Web et sur mobile est un enjeu majeur pour l'hôtellerie.

En ce qui concerne la restauration, les professionnels auront encore plus qu'aujourd'hui la nécessité de prendre en compte les évolutions des modes de consommation. La maîtrise des langues étrangères pour un meilleur accueil sera un atout pour les petits restaurateurs parisiens ! Quelle que soit la branche d'activité, innover pour séduire et être compétitif, par exemple en proposant des concepts originaux, sera plus que jamais d'actualité.

Sources : Dares, ministère du Travail, Eurostat, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, CCI Paris Île-de-France chiffres 2016/2017

LES ECHOS – 23/05/2018

3 Comment Paris prépare ses entreprises d'insertion aux JO 2024



Les organisateurs l'ont promis : les futurs JO feront la part belle à l'insertion. Mais pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire, les exigences des marchés publics sont élevées. Le programme Impact 2024 signé ce mercredi les y aidera.

Les futurs sites olympiques sont (presque) tous localisés ; les instances officielles - Cojo et Solideo - ont été portées sur les fonts baptismaux ; la loi a été votée. Toutes les conditions sont réunies pour que les préparatifs des [Jeux Olympiques 2024](#) se lancent enfin. Pour l'emporter, les organisateurs ont promis des jeux « *inclusifs et solidaires* ». Ce mercredi, le Cojo, la Solideo, les Canaux (regroupant les acteurs de l'économie sociale et solidaire) et le prix Nobel de la paix Muhammad Yunus signeront une première convention.

Baptisée « Impact 2024 », elle vise à favoriser l'emploi des personnes les plus fragiles et à accompagner les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans la conquête des futurs marchés des Jeux. Leur montant n'est pas encore connu. Mais entre les équipements, la restauration, la sécurité, l'accueil et la propreté, plus d'un millier de marchés devraient être passés chaque mois dès 2020. « *Il n'y a jamais eu dans les Jeux précédents d'engagement en matière d'ESS parce que le secteur était trop embryonnaire. Nous avons l'ambition de faire les premiers jeux 'inclusifs', mais il faut préparer le terrain* », reconnaît Marie Barsacq, l'une des dirigeantes du Cojo.

Préparer le terrain

La Solideo, qui assurera la supervision de 39 projets d'infrastructures et la maîtrise d'ouvrage des deux villages, se fixe deux trajectoires, qui devraient être validées par le [conseil d'administration](#) (et le Cojo) cet été : faire réaliser 10 % des heures par des personnes en insertion et attribuer 25 % des marchés aux PME et aux entreprises de l'ESS.

« *L'idée est de contractualiser cet objectif de 10 % pour qu'il soit réellement respecté* », assure Céline Terrier-Laurens, une des dirigeantes de Solideo, qui envisage même de signer avec les maîtres d'ouvrage un accord pour effectuer un suivi annuel. Pas certain, en effet, que toutes les entreprises soient aussi enthousiastes.

A l'heure actuelle, 7 % des marchés publics nationaux et 9,6 % des marchés franciliens sont « clausés », c'est-à-dire qu'ils ont intégré une clause favorable à l'ESS et à l'insertion. Soumise au code des marchés publics, la Solideo pourra également intégrer des clauses, mais aucun critère géographique. Pas plus qu'elle ne devrait réserver de marchés « spécifiques » à l'ESS.

Des contraintes réglementaires qui ne sont pas si pesantes, estime Jean-François Martins. Pour l'adjoint à la maire de Paris chargé des sports, l'enjeu se situe davantage au niveau de l'organisation. « *L'ESS a besoin de changer d'échelle pour trouver son modèle économique et les Jeux sont une formidable opportunité. Encore faut-il aider les entreprises à s'y préparer. Cela veut dire : planifier la publication des marchés publics assez tôt, les aider à monter en compétence, à se regrouper entre elles ou avec des entreprises plus traditionnelles* », explique-t-il. Paris recense 13.527 structures de l'ESS, mais beaucoup n'ont pas l'envergure pour postuler seules malgré l'allotissement. Sans compter que si certains secteurs comme la restauration ont déjà enclenché le compte à rebours (lire ci-dessous), d'autres sont encore embryonnaires au regard des attentes olympiques.

La convention donne les moyens aux Canaux de lancer l'accompagnement et la structuration de la filière. Un budget de 400.000 euros devrait y être dédié. « *Le sourcing est indispensable. Nous allons les recenser, leur proposer des formations et des rencontres* », explique Elisa Yavchitz, la directrice des [Canaux](#).

Plate-forme dédiée

Cet été, les Canaux lanceront une plate-forme en ligne qui se veut plus ambitieuse encore que celle de Londres en 2012 : les entreprises pourront s'y informer sur les procédures et chercher des cotraitants. Y compris en créant des joint-ventures avec des grands groupes. Une pratique peu répandue - même si Accenture travaille avec le groupe Ares - que les organisateurs souhaitent encourager.

« *Les gros marchés comme celui de la restauration ont toutes les chances d'être remportés par les majors comme Sodexo ou Elios. Mais s'ils font travailler avec eux une entreprise de l'ESS parce que notre marché les y aura incités, ce sera positif, d'autant que cela pourra créer des partenariats*

durables », explique-t-on en interne. Car là est aussi l'enjeu : dans ce fameux « héritage » que les JO parviendront (ou non) à laisser à leur territoire.

Structure de l'économie sociale et solidaire cherche acheteur public // <https://www.lesechos.fr/pme-regions/actualite-pme/0301689761578-structure-de-leconomie-sociale-et-solidaire-cherche-acheteur-public-2177591.php>

Laurence Albert et Lamia Barbot

LES ECHOS – 23/05/2018

4 La région Ile-de-France signe une charte « d'achats responsables »



La collectivité s'engage à se montrer plus vertueuse à l'égard de ses fournisseurs, dont une majorité de PME locales. Le texte prévoit aussi la promotion de l'économie sociale et solidaire

La commande publique est devenue un levier politique majeur pour les collectivités locales. Jeudi 17 mai, la région Ile-de-France a signé la charte « Relations fournisseurs et achats responsables » devenant ainsi la deuxième région de France à souscrire à ces bonnes pratiques préconisées par le Conseil national des achats et la Médiation des entreprises.

Avec 1 milliard d'euros d'achats annuel, la collectivité est un « gros acheteur », ce qui lui crée quelques obligations. Elle est aussi, depuis l'élection de Valérie Pécresse en 2015, en quête de rationalisation de ses pratiques.

Réduire les délais de paiement

Avec la charte, elle s'obligera à se montrer plus vertueuse à l'égard de ses fournisseurs. Entre autres sujets, le raccourcissement des délais de paiement (aujourd'hui 40 jours, soit dix jours de plus que la moyenne nationale), l'équité financière, ou encore l'implication dans la structuration des filières économiques, alors que 54 % des fournisseurs sont des TPE-PME locales. « *Il faut davantage les accompagner* », estime Stéphane Salini, le vice-président de la région chargé des finances. Et l'élu de prendre pour exemple la politique d'achat des 470 lycées qui sera bientôt recentralisée. « *Pour mettre du bio dans les cantines, il faut une production locale, donc une montée en charge et une structuration de la filière.* »

Un objectif de 200.000 heures d'insertion

Autre engagement de la charte, la promotion de l'économie sociale et solidaire. Pas vraiment un point fort de la région, qui n'a réservé qu'une dizaine de marchés (sur un millier) à ce secteur. « *Il y a des marges de progression* », reconnaît-elle. « *Notre soutien à l'économie sociale et solidaire doit être plus important. En 2015, nous avons effectué 120.000 heures d'insertion dans nos chantiers, en 2017 160.000 et nous nous fixons comme objectif 200.000 en 2018* », précise Stéphane Salini.

Label national

Près de 1.800 acheteurs publics et, surtout, privés ont déjà signé cette charte dans l'Hexagone. Elle est la porte d'entrée d'un très convoité « label national » que la région espère décrocher en 2019. Seuls deux acheteurs publics, le ministère de la Défense et le département des Hauts-de-Seine, l'ont obtenu.

De son côté, la Ville de Paris s'est dotée d'un schéma d'achat public responsable depuis deux ans. La loi le rend obligatoire pour les collectivités dont le montant d'achats dépasse les 100 millions d'euros annuels. La capitale passe près de 3.000 marchés par an. Son schéma prévoit d'introduire une clause d'insertion dans 20 % des marchés (contre 10 % aujourd'hui) et de porter à 1.000.000 le nombre d'heures d'insertion réalisées dans le cadre des marchés de la ville (400.000 aujourd'hui) d'ici à 2020.

Laurence Albert

BATIWEB – 23/05/2018

5 Naissance de l'Office du Bâtiment Grand Paris



La Fédération Française du Bâtiment Grand Paris et l'Union des syndicats français d'architectes (Unsa) Ile-de-France annoncent la création d'un nouvel organisme « de réflexions et de propositions ». L'Office du Bâtiment Grand Paris vise à faciliter les missions des acteurs du secteur et améliorer leur pratique de l'acte de construire. L'instance régionale doit également favoriser le dialogue entre les deux professions.

Créé par l'[Unsa Ile-de-France](#) et la FFB Grand Paris, l'Office du Bâtiment Grand Paris (OBGP), est, au niveau départemental (75, 92, 93, 94), le prolongement de l'OGBTP (Office général du bâtiment et des travaux publics).

Il est un organisme de réflexions et de propositions qui doit venir améliorer la pratique de l'acte de bâtir. Il vise aussi à faciliter les missions des architectes et des entrepreneurs, afin d'améliorer, à terme, leur cadre de travail commun.

L'OBGP se tient ainsi « à la disposition des deux professions pour toutes démarches communes auprès des pouvoirs publics, des représentants des maîtres d'ouvrage et des professions impliquées dans l'acte de bâtir ».

De leur côté, [la FFB Grand Paris](#) et l'Unsa Ile-de-France devront promouvoir auprès de leurs adhérents, les idées, les documents et les propositions émis par l'Office. « L'OBGP va favoriser le dialogue entre nos deux professions actrices de l'acte de construire », estime Dominique Zaccagnino, vice-président de l'OBGP.

Son Président, François Pelegrin, se félicite de la création de cette instance régionale « issue d'une structure déjà déployée sur l'ensemble du territoire et qui a montré son efficacité. Ne manquait plus que la version Grand Paris ! ».

A noter que le premier conseil d'administration s'est tenu le vendredi 4 mai 2018. Les membres titulaires

de l'association sont à parité la FFB Grand Paris et l'Unsfa IDF représentées respectivement par sept entrepreneurs et sept architectes.

LE JOURNAL DU GRAND PARIS – 23/05/2018 – en p-jointe

Les entreprises du Grand Paris préoccupées du décalage du Grand Paris express

Dans le cadre de son baromètre des entreprises du Grand Paris, la CCI Paris Île-de-France rapporte que celles-ci, satisfaites de la promesse de réaliser intégralement le futur réseau de métro, « restent préoccupées du décalage de réalisation de plusieurs tronçons de lignes ».

Rendue publique le 22 mai 2018, la sixième édition de ce baromètre, réalisé en partenariat avec 17 fédérations professionnelles, la CPME Paris Île-de-France et le MEDEF Île-de-France, s'intéresse tout particulièrement aux réactions à la suite de l'annonce du nouveau calendrier du Grand Paris express. A la fois soulagées de la promesse d'une réalisation intégrale d'ici à 2030 et préoccupées du décalage de certains tronçons, les entreprises grand-parisiennes sont également « vigilantes quant aux ressources complémentaires qui devront être mobilisées pour consolider le financement de la Société du Grand Paris » et qui « ne sauraient peser exclusivement » sur elles.

Edouard Philippe et Elisabeth Borne lors de l'annonce du nouveau calendrier du Grand Paris express, le 22 février 2018. © JGP



RTL – 23/05/2018

Grève SNCF : Péresse annonce sur RTL un remboursement du pass Navigo



INVITÉE RTL - La présidente de la région Île-de-France a annoncé sur RTL les modalités de remboursement pour les usagers franciliens impactés par la grève de la SNCF.

"50% du pass Navigo sera remboursé à tous les abonnés SNCF" pour les mois d'avril et mai. C'est ce qu'a obtenu Valérie Pécresse auprès de Guillaume Pépy. "C'est la SNCF qui paye", a assuré la présidente de la région Île-de-France.

Ce remboursement concernera uniquement les usagers des lignes SNCF en Île-de-France qui ont été touchées par la grève, et pas les usagers des lignes RATP. "Il y aura un site dédié" qui sera ouvert dès la mi-juin pour demander le remboursement, explique la présidente de la région.

Valérie Pécresse a par ailleurs "demandé à la SNCF de faire un geste commercial supplémentaire pour les usagers des lignes qui n'ont eu quasiment aucun train pendant la grève", précisant cependant que "c'est un point de discussion encore viril".

Un service minimum demandé

Valérie Pécresse avait demandé avant la grève à ce qu'un service minimum soit respecté. Invitée sur RTL le 16 mars, la présidente de la région Île-de-France **avait demandé à ce qu'"un train sur trois circule"** les jours de grève, "y compris en heures de pointe". "C'est la loi et si elle n'est pas respectée, la SNCF devra rembourser tous les voyageurs", avait-elle prévenu.

La SNCF a mis en place plusieurs dispositifs de remboursement pour ses usagers depuis le début de la grève perlée des cheminots le 3 avril. Hors Île-de-France, les abonnés TER du mois d'avril **ont droit à une réduction de 50% sur leur abonnement** du mois de juin en guise de compensation.

REPLAY : <http://www.rtl.fr/actu/politique/grève-sncf-pecresse-annonce-sur-rtl-un-remboursement-du-pass-navigo-7793497452>

Yves Calvi et Thibaut Deleaz

∴ ÉCONOMIE

LES ECHOS – 23/05/2018

6 Création d'entreprise : ce que la loi Pacte va simplifier



EXCLUSIF - Le projet de loi Pacte attendu en Conseil des ministres le mois prochain comportera plusieurs mesures qui visent à faciliter les démarches des entrepreneurs.

Le projet de loi Pacte a depuis le début été présenté comme un texte visant à faire grandir les PME. Mais il comporte aussi plusieurs mesures pour **faciliter les créations d'entreprises**. Le texte, dont « Les Echos » ont pu consulter l'exposé des motifs avant sa présentation en Conseil des ministres prévue en juin, reprend notamment plusieurs recommandations qui avaient été faites par la députée La République En marche (LREM) Olivia Grégoire en fin d'année dernière.

Le premier article du projet de loi prévoit un guichet unique pour la création d'entreprise. Aujourd'hui, les centres de formalités des entreprises (CFE), auprès de qui les créateurs doivent effectuer leurs

démarches, sont éclatés en différentes structures, dont les unes dépendent des chambres de commerce et d'industrie, les autres des Urssaf, certains des chambres des métiers ou bien encore des greffes des tribunaux de commerce. Passé la première difficulté qui consiste à savoir de quel centre l'entrepreneur relève, il doit aussi faire face à des pratiques différentes suivant son lieu d'implantation ou sa forme juridique.

Le principal obstacle pour mettre en place un guichet unique, dont il est question depuis plusieurs années déjà, tient à la disparité des systèmes d'information. Le gouvernement est donc prudent et ne prévoit pas d'entrée en vigueur avant début 2021.

Déclarations simplifiées

Dans le même esprit, les obligations déclaratives des entreprises, qui avaient été en partie allégées par la loi Macron, seront une nouvelle fois simplifiées par le projet de loi Pacte. L'ensemble des informations légales devraient être centralisées dans un seul registre pour [éviter les déclarations redondantes et les démarches inutiles](#) . A ce gain de temps devrait s'ajouter un gain financier puisque le gouvernement a prévu de baisser les coûts de publication des annonces légales. Un sujet de friction avec la presse, notamment locale, qui en tire une partie de ses revenus.

Fin du stage préalable à l'installation

Le texte revient également sur une mesure qui avait été prise dans la loi Pinel sous le précédent quinquennat : les micro-entrepreneurs qui exercent dans l'artisanat ne seront plus obligés de faire [un stage préalable à l'installation](#) auprès des chambres des métiers. D'une durée de 30 heures, ce stage est obligatoire pour pouvoir s'immatriculer au répertoire des métiers. Mais les sessions de formation étant souvent complètes dans certaines régions, il n'est pas rare que l'entrepreneur soit obligé de décaler le début de son activité. Par ailleurs, l'obligation d'un compte bancaire dédié à l'activité professionnelle pour les micro-entrepreneurs réalisant un [chiffre d'affaires](#) inférieur à 5.000 euros annuels sera également supprimée.

La cessation d'activité fait aussi l'objet de modifications. Les entrepreneurs radiés du régime de Sécurité sociale pour absence de chiffres d'affaires ou de recettes pendant deux années consécutives seront de plein droit radiés des autres répertoires, tels que les fichiers des services fiscaux, le registre du commerce et des sociétés ou encore le répertoire des métiers et le répertoire SIRENE. La nécessité de déposer une déclaration de cessation d'activité auprès du centre de formalités des entreprises sera par conséquent supprimée.

Marie Bellan

LES ECHOS – 23/05/2018

7 PME : le seuil d'obligation de certification des comptes sera bien relevé



Le projet de loi Pacte relève les seuils déclenchant l'obligation de nommer un commissaire aux comptes au niveau des seuils européens. Et il limite son intervention dans les groupes au niveau de la holding de tête.

Le 17 mai, [des milliers de commissaires aux comptes ont manifesté](#) dans plusieurs villes de France. Ils protestaient contre une disposition du [projet de loi Pacte](#) prévoyant de supprimer les professionnels du chiffre dans les PME. Leur colère n'a pas été entendue. Le gouvernement est décidé à faire ce qu'il avait laissé entendre depuis plusieurs mois. Il entend bien relever les seuils déclenchant l'obligation de nommer un commissaire aux comptes au niveau du seuil européen, dans le but de s'aligner sur la réglementation de l'Union. La réforme européenne de l'audit en 2016 a fixé à 8 millions d'euros de chiffre d'affaires le seuil d'audit légal obligatoire ; il est, aujourd'hui, de 3,1 millions d'euros en France.

Seules les sociétés têtes de groupes

Sur ce point donc, les [commissaires aux comptes](#) ne pourront feindre de ne pas avoir été prévenus. A plusieurs reprises, le ministre de l'Economie, [Bruno Le Maire, a fait part, publiquement, de sa détermination](#) . En revanche, les professionnels du chiffre espéraient pouvoir intervenir dans les groupes qui auraient échappé à toute obligation de certification des comptes du fait de leur structuration en plusieurs entités de petite taille.

Du fait de la complexité et de l'opacité de certains groupes, ils faisaient valoir qu'ils pourraient apporter une vraie [valeur ajoutée](#). Ils vont être déçus. Dans le projet de loi tel que rédigé actuellement, le gouvernement n'impose qu'aux seules sociétés têtes de groupe l'obligation de désigner un commissaire aux comptes et pas aux filiales.

Seul point de soulagement pour les professionnels du chiffre, l'entrée en vigueur de ces nouvelles règles ne sera pas immédiate. Ces dernières n'affectent pas les mandats en cours qui vont donc se poursuivre jusqu'à leur échéance.

Une perte de 8.000 à 10.000 emplois

Les commissaires aux comptes sont convaincus que le gouvernement les « assassine ». Selon eux, ce sont 70 % des mandats qui pourraient disparaître avec, à la clef, une perte de 8.000 à 10.000 emplois. Tous les cabinets vont être impactés, mais 500 professionnels pourraient perdre entre 70 et 100 % de leur [chiffre d'affaires](#), affirment-ils.

Pour éviter trop de pertes d'emplois, le gouvernement a lancé une mission sur l'avenir de la profession. Cette dernière a été placée sous la présidence de Patrick de Cambourg, président depuis 2015 de l'[Autorité des normes comptables](#) (ANC). Elle doit rendre son rapport fin juin. Parmi les pistes évoquées, la certification obligatoire des comptes dans les collectivités territoriales. « *Mais cela ne suffira pas à remplacer les mandats perdus* », estime un commissaire aux comptes.

Laurence Boisseau

LE MONDE – 23/05/2018

8 Le gouvernement envisage d'économiser 5 milliards d'euros sur les

aides aux entreprises



Le ministre de l'action et des comptes publics, Gérald Darmanin, s'est par ailleurs positionné contre une baisse des prestations sociales.

Les baisses des aides publiques aux entreprises envisagées par le gouvernement pourraient atteindre 5 milliards d'euros, a annoncé mercredi 23 mai le ministre de l'action et des comptes publics, Gérald Darmanin.

Le ministre de l'économie et des finances, « Bruno Le Maire, travaille aujourd'hui sur une réforme des aides aux entreprises qui nous permettra d'économiser jusqu'à 5 milliards d'euros », a expliqué Gérald Darmanin sur BFM-TV. Pour le ministre, il faut « surtout » en période de reprise économique essayer de réduire les aides aux entreprises, qui atteignent, selon lui, 140 milliards d'euros chaque année. « Bruno Le Maire nous l'a proposé pour à peu près 5 milliards d'euros. C'est une concertation qu'on va avoir avec les entreprises », a-t-il déclaré à propos des aides concernées.

Contre une baisse des prestations sociales

En revanche, Gérald Darmanin a assuré qu'il ne voulait pas « toucher » aux prestations sociales « individuelles », contrairement à son collègue Bruno Le Maire, qui a jugé dimanche légitime de réduire la politique sociale sur l'emploi. « On a le droit d'avoir des sensibilités différentes », a reconnu M. Darmanin sur la chaîne d'information, tout en soulignant que le ministre de l'économie n'avait « pas été maladroit ».

Le ministre des comptes publics a expliqué que le gouvernement devait aussi travailler, avec le reflux du chômage, à une réforme de dispositifs comme la prime d'activité, qui est passée cette année à 6 milliards d'euros.

La baisse des aides aux entreprises devrait s'inscrire dans le futur projet de loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises), dont la présentation est maintenant attendue à la fin de juin. Elle devrait servir à financer des mesures, comme la suppression du forfait social sur la participation dans les entreprises de moins de 250 salariés, une des mesures phares du texte.

Gérald Darmanin face à Jean-Jacques Bourdin - REPLAY sur BFM //

<https://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/gerald-darmanin-face-a-jean-jacques-bourdin-en-direct-1076303.html>

::: ENTREPRISES

L'OPINION – 23/05/2018

9 Patrick Jeantet (SNCF Réseau) : « La grève laissera des séquelles, il va

falloir reconstruire un collectif »



Patrick Jeantet, président de SNCF Réseau.

Pour le PDG de SNCF Réseau, la modification du statut des cheminots présente aussi des avantages pour eux, plus de perspectives professionnelles et plus de liberté

Mardi s'achevait la consultation interne des salariés de la SNCF lancée par les syndicats. La réponse à la question « Etes vous pour ou contre le pacte ferroviaire porté par le gouvernement ? » ne fait pas beaucoup de mystère : les premières estimations indiquent que le «contre» l'emportera largement. Pour Patrick Jeantet, le PDG de SNCF Réseau, qui gère les voies de la SNCF, la consultation est une simple « pétition ». Les salariés de l'entreprise doivent, selon lui, retrouver un sens du collectif et remettre la SNCF en marche. Il entrevoit d'ailleurs les pistes de sortie de crise.

Quelle attention portez-vous au référendum lancé par les syndicats de la SNCF sur la réforme de l'entreprise et du système ferroviaire français ?

[Les syndicats ont lancé cette idée](#) après l'organisation d'une consultation similaire chez Air France. Mais les sujets n'ont rien à voir. Chez Air France, il s'agissait de se prononcer sur un accord de négociation salariale entre l'entreprise et les salariés. A la SNCF, les organisations syndicales ont demandé aux cheminots de se prononcer sur une réforme qui relève de la loi et donc du Parlement. Le rôle des cheminots est de produire le service public ferroviaire tel qu'il est défini par l'Etat et les collectivités locales. Pour moi, et [tel qu'elle est organisée, la consultation a la valeur d'une pétition](#), pas plus que cela.

Grève et négociations semblent s'enliser. Quelles sont, selon vous, les pistes de sortie de crise pour l'entreprise et le système ferroviaire français ?

Je note d'abord que, depuis 10 jours, les discussions ont lieu entre le gouvernement et les syndicats réformistes de l'entreprise. Ils ont saisi la main tendue. L'examen de la loi débute au Sénat, et elle intègre des amendements venus des syndicats, notamment sur le transfert des personnels dans le cadre de l'ouverture à la concurrence. C'est positif : cela signifie qu'un dialogue perdure et qu'il y a une écoute. Ensuite, les organisations syndicales mettent en avant les aspects financiers de la réforme et la reprise de la dette, comme un préalable. [Le Premier ministre Édouard Philippe annoncera vendredi la solution retenue](#). Enfin, le sujet des investissements à venir sur le réseau est crucial. Pour l'heure, notre réseau est un réseau à deux vitesses, avec d'un côté les lignes à grande vitesse qui sont un succès et de l'autre les lignes classiques qui accusent un retard de plusieurs dizaines d'années en termes d'investissement. L'Etat, auquel il revient en tant qu'actionnaire unique des Epic SNCF, va annoncer ses engagements. En 2017, 2,7 milliards d'euros ont été consacrés à la rénovation des lignes les plus circulées des 30 000 km de lignes. Pour 2018, Les investissements devraient être plus importants : les derniers arbitrages sont en cours. Voici, selon moi, des éléments susceptibles de permettre une sortie de crise et une fin de la grève... [Même s'il ne m'appartient pas, à moi, de l'arrêter](#).

Pensez-vous que la grève va se prolonger encore longtemps ?

[Le taux de grévistes, autour de 20 % pour les derniers jours de grève, est en baisse nette](#), même s'il est encore élevé chez les conducteurs. Mais l'entreprise n'a pas arrêté de tourner pour autant. Pour ce qui est du réseau, des travaux très importants ont été menés ces dernières semaines : à la future gare des

Ardoines, par laquelle transiteront des RER C et des trains à destination du sud-ouest de la France, les équipes ont réalisé, en 50 heures, le démontage et le remontage d'une voie, avec d'importants travaux de déplacement d'une structure. Nous avons installé 17 nouveaux aiguillages à Montparnasse en deux week-ends. A Rennes, nous avons mis en service une tour de contrôle régionale des aiguillages. L'entreprise est pénalisée par la grève, mais les équipes restent engagées.

Comment la SNCF peut-elle envisager l'après grève ? Quelles peuvent en être les séquelles ?

Il y aura évidemment des séquelles, un collectif à reconstruire autour de notre cœur de métier, le service ferroviaire. Nous comptons beaucoup sur notre projet « Nouvel 'R » pour y parvenir : digitalisation, déploiement de nouvelles technologies, systèmes d'exploitation numérisés permettant de faire circuler plus de trains sur certains tronçons, en diminuant le risque d'accident, télécommande des trains pour en finir avec les signaux latéraux sur les voies... Nous avons de nombreux projets. Il faudra les accompagner en formant tout au long de leur carrière les agents SNCF.

Comment la SNCF peut-elle offrir un projet enthousiasmant à ses salariés, qui sont aujourd'hui pleins de défiance ?

Les évolutions en cours vont avoir des vertus : elles vont permettre par exemple d'assouplir le dictionnaire des métiers, de faire évoluer les personnels ; les électromécaniciens, par exemple, vont pouvoir être formés à des métiers informatiques, technologiques. Il y aura plus de passerelles et moins de « cases » rigides.

L'entreprise et son management sont-ils prêts, eux aussi, à cette mue ?

Comme la SNCF a pu prouver, dans les années quatre-vingt, qu'elle était capable de porter la révolution du TGV, elle doit refaire sa révolution. La SNCF est trop hiérarchisée, pyramidale. Elle doit désormais adopter des modes de management du XXI^e siècle : la SNCF doit offrir plus de liberté à ses équipes à tous les niveaux de l'entreprise.

Emmanuelle Ducros

LES ECHOS – 23/05/2018

10 « Il fallait cesser cette guerre des prix destructrice de valeur dans l'alimentation »



Le ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert et la secrétaire d'état à l'Economie et aux Finances, Delphine Gény-Stéphann.

Le gouvernement estime que la redistribution des marges vers l'amont aura un impact « modeste » sur les prix payés par les consommateurs.

Issu des Etats généraux de l'alimentation et examiné par les députés depuis mardi, le projet de loi sur l'agriculture et l'alimentation impose une hausse de 10% du seuil de revente à perte (SRP), un

encadrement des promotions et un renversement de la logique de construction du prix payé aux agriculteurs. Dans un entretien aux « Echos », le ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert et la secrétaire d'état à l'Economie et aux Finances, Delphine Gény-Stéphann, détaillent les enjeux de la réforme.

Quel est l'état d'esprit de ce projet de loi ?

Delphine Gény-Stephann : Nous cherchons à avoir une approche systémique pour que tous les agriculteurs puissent vivre dignement de leur travail. Il faut que l'ensemble de la chaîne fonctionne de façon plus harmonieuse, moins crispée. Le relèvement du SRP devrait y contribuer. Il s'inscrit dans l'ensemble des mesures des Etats Généraux de l'Alimentation. Il s'agit de mettre en place des rapports de force plus équilibrés qu'auparavant. Il s'agit aussi de mieux répartir la valeur vers l'amont, via la promotion de produits de qualité. Ce n'est pas un système mécanique avec des évolutions de prix qui se répercutent dans la chaîne. Par ailleurs, nous avons travaillé avec le rapporteur Jean-Baptiste Moreau à un contrôle plus efficace de la puissance des centrales d'achat.

Stéphane Travert : Pendant les Etats généraux, chacun a pris conscience qu'il fallait cesser la guerre des prix qui est destructrice de valeur. Les acteurs économiques ont pris leurs responsabilités en signant une charte de bonne conduite. Plus ou moins respectée, je vous l'accorde, mais le cadre législatif n'était pas encore là. Il faut désormais que cela soit suivi d'effet. Faire en sorte d'améliorer les prix à la production, c'est tirer les productions alimentaires vers le haut. Et c'est aussi créer de l'emploi dans les territoires.

Que répondez-vous à ceux qui doutent comme Leclerc que la hausse du SRP va réellement bénéficier aux agriculteurs ?

ST : N'oubliez pas que la contractualisation est un des points forts du texte. Partir des coûts de production des agriculteurs pour construire le prix. Pour cela, on a besoin que les agriculteurs se regroupent sur des bassins de production ou au sein des filières. La prise en compte de ces coûts sera répercutée à chaque étape de l'amont vers l'aval. Le relèvement du seuil de revente à perte, lui, donne la soupape nécessaire pour que les distributeurs puissent absorber cette prise en compte des coûts de l'amont, sans répercussion forte pour les consommateurs grâce à un rééquilibrage entre leurs marges sur différents produits.

Ce coût sera basé sur des critères géographiques ?

ST : C'est aux filières de le décider. Le coût de collecte d'un litre de lait en montagne ou en Bretagne n'est pas du tout le même. Mais les filières peuvent aussi faire le choix d'indicateurs de coûts de niveau national.

Où en est-on dans ce travail ?

ST : Les interprofessions ont commencé à travailler sur ces indicateurs dans le cadre des plans de filière. Il faut aussi que les producteurs se constituent en organisation de producteurs, ce qui n'est souvent pas encore le cas. Lorsque les indicateurs seront disponibles, la nouvelle contractualisation sera pleinement opérationnelle. Elle sera d'autant plus efficace que les agriculteurs seront regroupés pour être plus forts commercialement.

La réorganisation des filières ne risque-t-elle de buter sur des questions d'hommes, personne ne voulant perdre son pouvoir ?

ST C'est le pari de l'intelligence collective. Regardez ce qui s'est passé en France sur le plan politique. La gauche et la droite se succédaient au pouvoir et chacune défaisait ce que l'autre avait réalisé. Nous avons fait bouger les choses, en réunissant des gens aux parcours différents. On ne demande rien d'autre dans le domaine de l'alimentation.

Avec ce projet de loi, s'agit-il de redistribuer des marges captées par la distribution ou bien va-t-on aussi faire payer aux consommateurs une hausse du revenu des agriculteurs ?

DGS : Cette redistribution concernera aussi les consommateurs mais dans une modeste mesure. Le prix de la majorité des produits alimentaires ne sera pas concerné par le SRP. Les études d'impact montrent un effet global sur les prix de l'ordre de ou inférieur à 1%. Ce dispositif de relèvement du SRP est installé pour deux ans. Ensuite, nous en ferons une évaluation et verrons si la valeur créée est bien remontée aux agriculteurs.

Pourquoi les relations entre agriculteurs, industriels et distributeurs sont-elles si compliquées en France ? Est-ce lié au poids de la grande distribution ?

ST: Est-on vraiment sûr d'avoir un modèle vertueux dans les autres pays? Je n'en suis pas si sûr quand je discute avec mes collègues européens. En France, la difficulté c'est que l'on a un calendrier de négociation assez long. A peine celles-ci sont-elles terminées qu'elles recommencent... Les filières peinent à se donner un cap; nous avons voulu changer cet état de fait avec les plans de filière. Nous allons maintenant suivre la mise en oeuvre des engagements pris en matière de contractualisation et de [création de valeur](#).

Que pensez-vous de l'amendement de Jean-Baptiste Moreau, qui proposait de sortir les produits alimentaires du cadre des négociations commerciales définies par la LME ?

DGS : Nous étions tous les deux présents en commission lorsque cet amendement a été adopté. C'était une idée intéressante, qui n'avait pas été discutée lors des Etats généraux de l'alimentation (EGA). Parce que nous sommes ouverts, nous avons voulu recueillir les positions des professionnels sur le sujet. La plupart ont jugé qu'il fallait conserver le cadre actuel, considéré comme plus protecteur pour la partie la plus faible dans des négociations contractuelles. Nous avons donc choisi de revenir à ce cadre, mais avec une formalisation plus forte dans la façon dont s'effectuent la proposition, la réponse, et ce que l'on met dans le contrat.

Si la Commission de Bruxelles confirme la baisse des subventions agricoles, ne craignez-vous pas que ce projet de loi n'ait servi à rien pour les agriculteurs ?

ST : Nous avons tout de suite indiqué que la proposition sur la PAC n'était pas acceptable en l'état, avec d'autres pays européens. La négociation va maintenant s'engager, et nous allons porter nos arguments pour une PAC à la hauteur de nos ambitions en matière de compétitivité des filières, de sécurité alimentaire et d'environnement. L'apport du projet de loi est autre : il travaille sur les relations commerciales entre l'amont et l'aval, sur la création de valeur et les attentes sociétales. Il accompagne les plans de filière. Les deux sujets sont complémentaires.

Les questions de la compétitivité de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire à l'international ont-elles été suffisamment posées lors des EGA ? N'a-t-on pas été trop franco-français ?

ST : Les industries agroalimentaires ont évoqué ces sujets pendant les EGA. La mondialisation est là et la France a la volonté de gagner des marchés à l'international. C'est ce que nous faisons avec le Président de la République quand nous rouvrons la route de la viande bovine en Chine, des pommes de terre au Vietnam ou du foie gras au Japon. Mais cette compétitivité, il faut aussi la chercher sur le territoire national. Quand on voit que 70% de la viande consommée en restauration collective vient de l'étranger, on se dit qu'il y a des choses à faire.

Les grands industriels de l'agroalimentaire jouent-ils suffisamment leur rôle de leader, comme dans l'automobile, pour emmener le reste de l'écosystème à l'international ?

DGS : Nous avons encore des marges de progrès. Le tissu des entreprises est éclaté et perd beaucoup d'énergie dans les négociations annuelles. Nous voulons créer une dynamique collective et mutualiser les forces à l'international. Le potentiel est extraordinaire, compte tenu de la marque France.

Le projet de loi vise à atteindre 50% de produits bio ou sous label dans la restauration collective publique pour 2022, dont 20% en bio. Est-ce vraiment réaliste compte des prix du bio et de la disponibilité ?

ST : Pour atteindre ces objectifs, il faut structurer l'offre et massifier la production. Le bio ne représente que 6% de la surface agricole utile aujourd'hui. On veut atteindre 15% en 2022. C'est l'objectif du programme Ambition Bio qui vient d'être présenté à la concertation. D'ici dix ans, de nombreux agriculteurs vont partir à la retraite, il nous faut des formations adaptées à la transition écologique et aussi à la dimension entrepreneuriale du métier d'agriculteur. Nous avons un déficit commercial de 1 milliard d'euros par an en France sur le bio. C'est un non-sens auquel nous devons mettre fin.

Loi alimentation : tous les distributeurs derrière le texte, sauf Leclerc //

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/conso-distribution/0301705517053-loi-alimentation-tous-les-distributeur-derriere-le-texte-sauf-leclerc-2177672.php>

Propos recueillis par Emmanuel Grasland

LE FIGARO – 23/05/2018

11 Paris va accueillir le forum mondial sur la gouvernance d'Internet



INFO LE FIGARO - Alors qu'il reçoit à l'Élysée une soixantaine de PDG d'entreprises de nouvelles technologies, Emmanuel Macron doit annoncer ce mercredi, la tenue de l'Internet Governance Forum à Paris, en novembre. Cet évènement majeur du numérique est convoqué par les Nations Unies.

Emmanuel Macron veut un «Internet pour le bien commun». Il aura bientôt l'occasion d'en discuter avec des spécialistes du sujet. Le président de la République qui reçoit ce mercredi à l'Élysée une soixantaine de grands patrons d'entreprises de nouvelles technologies - dont Facebook, Microsoft ou encore IBM - à l'occasion du forum «Tech for Good», doit annoncer la tenue à Paris de la prochaine édition de l'Internet Governance Forum, d'après nos informations. Il aurait lieu en novembre. Cet évènement, qui a été créé en 2006 par l'Organisation des Nations Unies, veut encourager les discussions autour des questions de politique publiques autour d'Internet. La dernière édition du forum, en 2017, s'est tenue à Genève, en Suisse.

Contacté, le secrétariat de l'Internet Governance Forum a estimé que Paris était «un candidat sérieux» et que le nom de la ville hôte de sa prochaine édition sera bientôt dévoilé.

Un évènement majeur du numérique

L'Internet Governance Forum a un rôle purement consultatif. Il n'adopte pas de texte législatif ou de traité. Néanmoins, il s'agit d'un évènement majeur, et multi-acteurs, pour la réflexion sur le numérique et ses politiques. Y sont conviés toute sorte de professionnels du numérique: entreprises, associations, membres de la société civile, organes politiques ou de gouvernance d'Internet. **L'évènement est financé par des donateurs divers**, qu'ils soient politiques (la Commission européenne, les gouvernements de la

Grande-Bretagne, du Japon, des États-Unis ou de la Finlande), industriels (Verizon, AT&T, Microsoft, Google, Amazon) ou liés aux enjeux du numérique (ICANN, l'Internet Society).

«Tech For Good», la rencontre organisée ce mercredi, doit permettre aux grands patrons réunis [autour du président de la République](#), de débattre autour de trois thèmes principaux: l'éducation, le travail et la diversité. Parmi les invités, Mark Zuckerberg (PDG de Facebook), Satya Nadella (Microsoft), Dara Khosrowshahi (Uber), Virginia Rometty (IBM) ou Young K. Sohn (Samsung). Plusieurs de ces entreprises doivent également faire des annonces à cette occasion.

Zuckerberg fait le service minimum à Bruxelles // <http://premium.lefigaro.fr/secteur/high-tech/2018/05/22/32001-20180522ARTFIG00331-zuckerberg-fait-le-service-minimum-a-bruxelles.php>

Lucie Ronfaut et Enguérand Renault

LE MONDE – 23/05/2018

12 Sébastien Soriano : « Sur la consolidation dans les télécoms, la porte de l'Arcep s'entrouvre »



Le président de l'autorité de régulation n'est plus hostile à une fusion entre opérateurs.

Sébastien Soriano, le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), dresse un bilan positif des investissements d'Orange, SFR, Free et Bouygues Telecom, qui ont atteint 9,6 milliards d'euros en 2017. Il juge que, désormais, les opérateurs remplissent bien leur mission, et accueillerait avec bienveillance un projet de consolidation de leur part.

Pour la troisième année, vous dressez un bilan des investissements des opérateurs français dans l'Hexagone. Quelles sont vos conclusions ?

En 2017, nous avons atteint un record historique. Les opérateurs ont dépensé 9,6 milliards d'euros dans les réseaux fibre et 4G. Cela représente une progression de 37 % en trois ans et un quart de leur chiffre d'affaires. C'est significatif. Je vois qu'ils ont entendu mon appel à casser leur tirelire. La couverture en Internet fixe et mobile était l'un des points noirs de notre pays. Nous avons maintenant une industrie au rendez-vous.

Qui sont les bons élèves de la classe ?

A eux trois, Orange, SFR et Free pèsent 80 % de ces investissements. Orange représente un peu moins de la moitié des montants. Face à l'opérateur historique, il y a eu une forte mobilisation des opérateurs alternatifs, en particulier Free, qui ont sorti leur carnet de chèques pour co-investir au côté d'Orange dans la fibre. Les réseaux d'initiative publique [*les projets des collectivités financés en partie par des fonds publics*], par nature complexes à monter, sont en train de prendre.

Le marché ne croît plus. Du coup, quand un opérateur va bien, l'autre va mal. On le voit avec Free, qui s'essouffle. Cela ne signifie-t-il pas qu'une consolidation du marché est nécessaire ?

Après six années de baisse, le mobile ne décroît plus. La page du trou d'air est tournée. Les quatre opérateurs ont de bons fondamentaux. Il y a quelques effets conjoncturels de vases communicants liés à des promotions, qui créent de la nervosité. Sur la consolidation, l'Arcep a refermé cette porte en avril 2016 [après l'échec de la reprise de Bouygues Telecom par Orange], car les discussions détournaient les opérateurs de leurs missions d'investissement.

Pendant deux ans, je leur ai donc envoyé des signaux négatifs. Là, je vois qu'ils se sont mobilisés. Les circonstances ont évolué et la porte de l'Arcep se rouvre ou du moins s'entrouvre. Encore faudrait-il qu'ils aient un projet créateur de valeur pour le pays, et pas simplement pour les actionnaires. Aux Etats-Unis, Sprint et T-Mobile se rapprochent dans la perspective de développer la 5G afin de contrer AT&T et Verizon.

Les opérateurs français sont-ils prêts pour la 5G ?

Il ne faut pas rater ce train, qui va avoir une incidence directe sur la compétitivité du pays. Nous lançons, mardi 22 mai, une consultation sur les fréquences de la 5G, qui seront attribuées entre la mi-2019 et la mi-2020. Il est possible que des entreprises comme la SNCF et Air France souhaitent aussi acquérir ces licences. Pour les opérateurs télécoms, c'est à la fois un changement de métier et potentiellement un relais de croissance. Sur le plan technique, ils se sont vraiment appropriés la technologie. Au niveau stratégique, c'est encore en phase de maturation.

Que cela représente-t-il en termes d'investissement ?

C'est difficile à dire, car cela va dépendre des usages. S'il s'agit de densifier sensiblement le réseau, le surcoût pourrait être important. S'il ne faut que remplacer les matériels existants, ce n'est pas un changement d'échelle. Mais les opérateurs peuvent se permettre d'investir, car, dans le cadre de l'accord « New Deal » passé sur les zones blanches 4G, le gouvernement a renoncé à mener des enchères sur les fréquences que les opérateurs détiennent déjà, à condition qu'ils accélèrent les déploiements. D'ailleurs, ces fréquences leur seront réattribuées à l'automne.

Beaucoup se plaignent de la position dominante d'Orange dans la fibre, accusé de ne pas toujours jouer le jeu de la concurrence. Que fait l'Arcep ?

Cela ne concerne pas qu'Orange. Nous avons mis sur la table de nouvelles règles du jeu, car la fibre ne doit pas être un « Far West ». L'un des problèmes est, par exemple, que deux opérateurs déploient sur les mêmes zones. Avec Orange, spécifiquement, nous avons rendez-vous en septembre, afin de vérifier qu'ils jouent bien le jeu et ne discriminent pas les concurrents. Si ce n'est pas le cas, nous remettrons sur la table un projet de régulation.

Le gouvernement a présenté un plan en début d'année, afin de couvrir 100 % des Français en très haut débit fixe et mobile en 2022. Où en est-on ?

La fibre se développe, mais les prises d'abonnement ne vont pas à un rythme extraordinaire. Si on tire le trait, il faudra vingt ans pour convertir les Français à la fibre. Nous sommes victimes des bons débits de l'ADSL, qui créent moins d'attente pour la technologie suivante.

La secrétaire d'Etat, Delphine Gény-Stephann, a émis l'idée d'utiliser des technologies alternatives pour éviter d'avoir à couvrir 100 % du territoire en fibre. Qu'en pensez-vous ?

La 5G peut être une solution sur le fixe, comme c'est le cas aux Etats-Unis. Les pouvoirs publics peuvent se poser la question et en faire un complément dans certaines zones reculées. Mais on parle de couvrir quelques centaines de mètres, il faudra quand même tirer la fibre au plus près des habitations.

Propos recueillis par [Sandrine Cassini](#)

13 La mobilisation des fonctionnaires s'affaiblit



Malgré un appel unitaire à la grève, le défilé parisien a réuni deux fois moins de personnes qu'en mars.

L'unité syndicale n'est pas toujours synonyme de succès.... Lancées par les neuf organisations de fonctionnaires, [les manifestations de mardi](#), qui ont été émaillées de quelques incidents à Paris, ont moins rassemblé que les deux précédentes. Selon le chiffrage du cabinet Occurrence pour un collectif de médias, le cortège parisien, qui s'est rendu de la place de la République à celle de la Nation, a réuni 16.400 personnes. C'est deux fois moins que le 22 mars (34.700 pour la partie dédiée à la fonction publique) alors que, ce jour-là, la CFDT et l'Unsa étaient absentes. Dans l'ensemble de la France, les manifestants n'ont été que 139.000 mardi, selon la police, loin des 323.000 de mars (avec les cheminots) et des 209.000 d'octobre 2017. Même baisse du côté des grévistes: 10,29 % des agents ont cessé le travail dans la fonction publique d'État ce mardi, contre 12,8 % le 22 mars, selon le ministère des comptes publics.

Pour les syndicats, ce demi-échec est d'autant plus un coup dur que leurs leaders s'étaient mobilisés. Laurent Berger de la CFDT, Pascal Pavageau de FO et Philippe Martinez de la CGT se sont retrouvés mardi derrière la banderole de tête parisienne. Les trois hommes ont, l'espace d'un instant, posé ensemble devant les photographes. [Une image inédite](#) depuis la mobilisation de 2010 contre les réformes Sarkozy des retraites. Le 10 octobre 2017, alors que la protestation des fonctionnaires était déjà unitaire, les numéros un des grandes centrales avaient défilé dans des villes différentes.

Gel du point d'indice et décalage de l'accord de revalorisation des carrières en 2018, simple compensation de la hausse de la CSG, rétablissement du jour de carence lors d'un arrêt maladie: [les fonctionnaires ont pourtant de quoi être mécontents du tour de vis de l'actuel gouvernement](#) (même si leur rémunération dépend aussi de l'ancienneté, de primes). Sans compter les 120 000 suppressions de postes prévues d'ici à 2022. Peut-être un certain fatalisme s'est-il instauré chez les fonctionnaires, perceptible jusque dans les rangs des manifestants. «C'est la même politique d'austérité depuis quinze ans qui s'aggrave à chaque nouvelle majorité», déplorait Christophe, de la CGT-finances publiques.

Quant à la réforme de la fonction publique lancée par l'exécutif, il n'est pas sûr qu'elle heurte autant les agents que leurs syndicats. Ces derniers voient dans l'augmentation de la prime au mérite et de la prime de départ, dans le recours accru aux contractuels et la fusion d'instances de représentation du personnel «des coups de canif aux principes forts de la fonction publique», selon Bernadette Groison, de la FSU. Les fonctionnaires sont peut-être plus pragmatiques.

Front FO et CGT

En tout cas, la faible mobilisation arrange le gouvernement, à l'approche d'annonces sur la réforme de l'État et des négociations salariales de la mi-juin. Des négociations que l'exécutif aborde en voulant geler le point en 2019 et n'accorder que des hausses catégorielles à certaines professions.

Néanmoins, il serait hasardeux de croire le climat social dégaîné. Dès samedi, les associations et les partis de la gauche de la gauche, emmenés par la France Insoumise organisent une «marée populaire»

contre la politique d'Emmanuel Macron. La CGT, la FSU et Solidaires se joindront aux défilés. Mais pas la CFDT et FO, qui tiennent à leur indépendance syndicale.

Néanmoins, si Laurent Berger ne croit pas à la convergence des luttes et a précisé mardi que l'unité syndicale chez les fonctionnaires s'était faite «sur des objectifs précis», FO est sur une ligne autre. Pascal Pavageau, son nouveau patron, a en effet déclaré que cette unité pourrait «prendre une dimension interprofessionnelle (commune à plusieurs professions, NDLR)», en écho aux propos de Philippe Martinez espérant qu'il «s'agisse d'un premier pas vers un mouvement interprofessionnel». Un premier pas vers la reconstitution du front FO-CGT du temps de la loi El Khomri...

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/social/2018/05/22/20011-20180522ARTFIG00315-la-mobilisation-des-fonctionnaires-s-affaiblit.php>

Cécile Crouzel

::: POLITIQUE

L'OPINION – 23/05/2018

14 Quartiers: l'appel de Macron aux entreprises



Pour faire reculer le chômage et les discriminations dont souffrent les habitants des quartiers défavorisés, le Président fait essentiellement confiance aux entreprises. Et choisit de rompre avec les politiques passées

Emmanuel Macron a réuni mardi matin à l'Élysée le Conseil présidentiel des villes, composé de 25 personnes (habitants, entrepreneurs, acteurs locaux), avant de détailler, dans un discours fleuve, devant 600 personnes, sa politique en faveur des quartiers défavorisés. « Dans ce contexte de doute extrême, de fêlures où la quatrième génération ne croit plus dans les discours politiques et dans ce contexte de mobilisation, nous nous devons d'inventer ensemble une méthode, un rythme différent », a dit le chef de l'État.

S'il fallait résumer en une phrase le long discours (1 heure 30) d'Emmanuel Macron sur les banlieues, mardi, une phrase, prononcée par Lionel Jospin il y a près de vingt ans, suffirait : « L'État ne peut pas tout ». Pour les habitants des quartiers défavorisés aujourd'hui, comme pour les salariés de Michelin menacés de licenciement hier, l'État ne peut pas tout, a semblé dire, mardi, le président de la République, dans la salle des fêtes de l'Élysée. Les plans villes et autres plans banlieues annoncés par les gouvernements successifs depuis quarante ans ont « apporté des choses », mais « on est au bout de ce que cela a pu produire », a estimé Emmanuel Macron. Poursuivre en ce sens, [comme le préconise le rapport Borloo](#), c'est « poursuivre dans l'assignation à résidence, la politique spécialisée ». « Je n'y crois pas », a martelé le chef de l'État. « Deux mâles blancs qui ne vivent pas dans ces quartiers, qui s'échangent un rapport, ça ne marche plus comme ça ! », a-t-il encore asséné, il faut « changer de méthode ».

Un peu plus tôt dans la matinée, devant le Conseil présidentiel des villes, Emmanuel Macron s'était montré encore plus direct. « Ce n'est plus possible d'annoncer des plans banlieues en considérant qu'ils s'appliqueront d'eux-mêmes : ça a déjà été fait, ça a raté », avait-il sermonné, [l'ancien ministre de la Ville Jean-Louis Borloo assis à ses côtés...](#)

Pour autant, Emmanuel Macron, qui avait lancé sa campagne depuis le Campus des métiers de l'entreprise de Bobigny (Seine-Saint-Denis) en novembre 2016, et qui avait su séduire une partie des jeunes de banlieue, [notamment par sa défense du modèle économique d'Uber](#), se sait très attendu, alors que 5 millions de Français vivent dans les quartiers défavorisés. « Je sais une chose, c'est que ça fait partie des sujets sur lesquels je serai jugé », a-t-il convenu devant le Conseil présidentiel des villes.

«**Dignité et émancipation**». Plutôt que continuer à déverser des milliards d'euros (dont il ne dispose de toute façon pas) en politiques publiques plus ou moins performantes, c'est d'abord en se tournant vers les acteurs économiques que le chef de l'Etat entend construire une politique « de dignité et d'émancipation » dans les quartiers. Le chômage affecte un jeune sur trois dans les « quartiers ». Dans les 1 300 quartiers prioritaires en métropole, il touchait un quart de la population en 2016, contre moins de 10 % ailleurs. Et parmi les moins de 30 ans, le taux de chômage atteint 35 %. [Emmanuel Macron a donc appelé les 120 plus grandes entreprises à la « mobilisation générale »](#). « J'ai besoin de vous », « je veux que vous preniez votre part », leur a-t-il lancé.

Alors que le « stage de 3^e » est discriminatoire à l'égard des collégiens de banlieues, Emmanuel Macron a annoncé que, pour septembre prochain, 15 000 stages allaient être proposés par les entreprises, et 15 000 autres par l'Etat, « pour des résultats concrets en décembre/janvier ». « Il faut que tous les jeunes puissent trouver un stage », a-t-il martelé.

Le chef de l'Etat, qui a annoncé « [l'ouverture sans limite des prépa apprentissage dans tous les CFA \(Centres de formation d'apprentis\)](#) et lycées professionnels en septembre », attend également des entreprises qu'elles « participent au financement des CFA, qui leur sont très utiles ». Et qu'elles embauchent davantage de jeunes des quartiers, dans le cadre des « emplois francs ».

Emmanuel Macron a aussi annoncé que les entreprises seront toutes soumises à des tests anti-discrimination dans les trois ans : « Nous allons généraliser le testing, vérifier les comportements et s'assurer qu'il n'y a pas de discrimination à l'embauche. Les entreprises du SBF120 commenceront le testing avec 40 entreprises par an, et 120 seront testées en trois ans ».

«**Efficace et juste**». Manifestement, Emmanuel Macron n'a pas apprécié les critiques, ces derniers mois, contre sa politique favorable aux entreprises. « Vous allez m'aider à montrer à tous les esprits chagrins que quand on aide les entrepreneurs à réussir, ça peut être efficace et juste », a-t-il lancé aux entrepreneurs, précisant qu'il les réunirait en juillet. « On aide les gens à réussir plus vite et plus fort, c'est à vous de nous aider maintenant », a-t-il insisté en direction des acteurs économiques présents dans la salle, rappelant François Hollande lorsqu'il demandait aux chefs d'entreprise d'embaucher en échange de l'instauration du CICE...

Cet appel au privé suffira-t-il à « mobiliser les énergies » en faveur des quartiers ? Il tranche en tout cas avec le peu de mesures relevant de l'Etat dans ce plan banlieue qui n'en est pas un. [A l'exception du déblocage de l'ANRU](#), de la création de « 30 000 places en crèche » pour favoriser le travail des femmes, avec une subvention de « 1 000 euros par place » dans les quartiers, d'une opération « cœur de quartiers » d'ici juillet, et d'une action sur les copropriétés dégradées, l'intervention de l'Etat sera limitée. « Il est en train de découvrir qu'il va devoir mettre de l'argent sur les personnes âgées, les hôpitaux, etc., et qu'il va donc devoir en rabattre dans d'autres domaines, décrypte l'un de ses visiteurs. [A cet égard, les 48 milliards du rapport Borloo l'ont effarouché »](#).

Emmanuel Macron a repris en revanche l'idée d'une « Cour d'équité territoriale » proposée par Jean-Louis Borloo, nouvelle juridiction administrative jugeant des inégalités territoriales, « pour les habitants comme pour les élus ». Mais il ne faudra pas venir dire pour autant au Président que si tel territoire est défavorisé, « c'est la faute au gouvernement, parce qu'il nous a pas mis X milliards », a-t-il prévenu. «

Ceux qui ont échoué depuis vingt ans, c'est pas ma faute ! », a averti Emmanuel Macron. Comme s'il n'était pas convaincu d'être celui qui réussira dans les banlieues.

Stéphane Gagnon, ex-maire de Sevran : «Macron manque de volonté pour faire péter le ghetto des banlieues» // <https://www.lopinion.fr/edition/politique/stephane-gagnon-ex-maire-sevran-macron-manque-volonte-faire-peter-150909>

En Grande-Bretagne, la Big Society a échoué à «responsabiliser» les quartiers // <https://www.lopinion.fr/edition/international/en-grande-bretagne-big-society-a-echoue-a-responsabiliser-quartiers-150915>

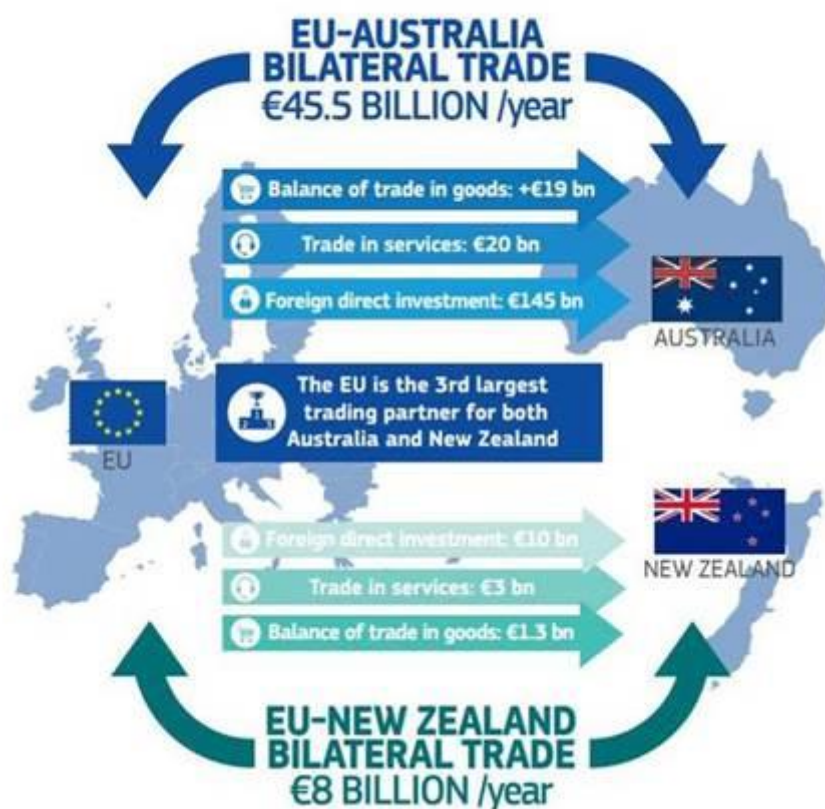
Plan Banlieue: mobiliser les entreprises, un grand classique // <https://www.lopinion.fr/edition/politique/plan-banlieue-mobiliser-entreprises-grand-classique-150912>

Nathalie Segaines

INTERNATIONAL

LES ECHOS – 23/05/2018

15 Commerce : l'Union européenne s'ouvre au Pacifique



L'état des relations commerciales entre l'Union européenne et les deux pays du pacifique

La Commission européenne va ouvrir dès cet été des négociations avec l'Australie et la Nouvelle Zélande pour conclure un accord de libre-échange.

L'Europe maintient le cap de l'ouverture commerciale. Mardi, à Bruxelles, les ministres du Commerce des Vingt-huit ont donné leur accord à des négociations avec l'Australie et la Nouvelle Zélande pour

conclure un accord de libre-échange. La commissaire européenne au commerce, Cecilia Malmström, se rendra en juin prochain dans ces deux pays pour lancer officiellement la négociation. Une première réunion devrait avoir lieu dans la capitale belge dès le mois de juillet.

« Ces accords s'appuieront sur ceux, plus récents, conclus avec succès avec le Canada, le Japon, Singapour, le Vietnam et le Mexique. Ils élargiront ainsi l'alliance de pays partisans d'un commerce global ouvert et réglementé », a commenté Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne. Ensemble, nous allons maintenant négocier des accords commerciaux gagnant-gagnant qui créent de nouvelles opportunités pour nos entreprises, tout en garantissant des normes élevées dans des domaines clés tels que le développement durable », s'est réjouie Cecilia Malmström, la commissaire au commerce.

Impact économique européen limité

Sur la base de deux études d'impact sur ce que rapporteraient ces accords, publiées en septembre dernier, la Commission européenne avance une hausse du PIB de l'Union européenne de 0,02 % (4,9 milliards d'euros). [En ce qui concerne l'Australie](#), le PIB réel devrait progresser de 0,20 % (4,2 milliards d'euros). [Pour la Nouvelle-Zélande](#), l'accroissement est évalué à 0,52 % (1,3 milliard d'euros). Revers de la médaille : une légère hausse des émissions de gaz à effet de serre est à attendre. Elle serait de 0,38 % en Australie, de 0,64 % en Nouvelle-Zélande et de 0,04 % dans l'Union européenne.

Nouvelle approche

Jean-Claude Juncker souhaite conclure rapidement. D'ici à 2 ans. Le calendrier s'annonce cependant difficile à tenir. Les négociations n'ont pas encore commencé et porteront sur des produits agricoles sensibles comme le boeuf et les produits laitiers. Le mandat de négociation de la Commission prévoit des garde-fous. Pour ces produits « sensibles », la mise en place de périodes de transition plus longues ou « d'autres arrangements » tels que des quotas limités sont envisagés. Une chose est sûre, les parlements nationaux des Vingt-huit n'auront pas à ratifier l'accord éventuel qui serait conclu.

Echaudés par l'accord conclu dans la douleur avec le Canada (Ceta) - [le Parlement de la région belge de Wallonie avait failli le faire capoter](#) à la dernière minute -, les ministres européens du Commerce ont validé mardi une nouvelle approche. Elle permettra la conclusion des futurs accords commerciaux de l'Union sans passer, selon les cas, par une ratification au niveau des Vingt-huit. A l'avenir, la Commission proposera donc de scinder les accords commerciaux en deux : d'un côté les dispositions purement commerciales qui ne nécessiteront que l'approbation du Parlement européen pour entrer en vigueur ; de l'autre, un accord d'investissement qui devra être ratifié par tous les Parlements.

Commerce : l'accord Mercosur-Union européenne proche d'être signé //

<https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/0301705801994-commerce-laccord-mercotur-union-europeenne-proche-detre-signe-2177675.php>

Richard Hiault et [Michel de Grandi](#)

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France